

RF Prefecture de Metz
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 25/11/2021 057-215702911-20211116-DCM_29_2021-DE

République française Département de la Moselle
COMMUNE DE HANGVILLER

Séance du 16 novembre 2021

Membres en exercice :
10

Date de la convocation: 09/11/2021

L'an deux mille vingt-et-un et le seize novembre l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrick DISTEL

Présents : 9

Présents : Patrick DISTEL, Jean MERTZ, Freddy MERTZ, Claudia ANTONI, Robert ROEMER, Patrick BRUCKER, Martin GANGLOFF, Romy OSWALD, Laetitia ROESER

Votants: 9

Excusé : Christophe STEINMETZ

Secrétaire de séance : Laetitia ROESER

DCM 29 2021 : COMMISSION INTERCOMMUNALE D'AMENAGEMENT FONCIER

Les communes de BERLING et HANGVILLER ont demandé au Département de la Moselle le lancement d'une procédure d'aménagement foncier sur leur territoire. Suite à une concertation avec les élus de BERLING et pour faciliter les futurs échanges parcellaires, il apparaît opportun de procéder à un aménagement foncier intercommunal BERLING-HANGVILLER.

Aussi, le conseil municipal demande, à l'unanimité,

- D'instituer une Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier BERLING-HANGVILLER ;
- Désigne à l'unanimité le Maire, Patrick DISTEL, membre titulaire ;
- Désigne à l'unanimité Jean MERTZ, membre suppléant.

Le Maire sera chargé de l'exécution de la présente décision. Conformément à l'article R.421-5 du Code de la justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré à Hangviller les jour, mois et an susdits. Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie.

Pour extrait conforme,

A Hangviller, le 25 novembre 2021

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Le Maire Patrick DISTEL

